



Conseil économique et social

Distr. générale
18 mars 2005
Français
Original: espagnol

Commission du développement social

Quarante-troisième session

9-18 février 2005

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*

Suivi du Sommet mondial pour le développement social

et de la vingt-quatrième session extraordinaire

de l'Assemblée générale : examen des plans

et programmes d'action pertinents des organismes

des Nations Unies concernant la situation des groupes sociaux

Suivi de l'application des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés

Note du Secrétaire général

Rapport final de la Rapporteuse spéciale de la Commission du développement social sur les activités de suivi de l'application des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés au cours de la période 2003-2005

Rectificatif

1. **Paragraphe 39**

Substituer au texte actuel :

39. Il est particulièrement intéressant de noter que le Bureau de représentation pour la promotion et l'intégration sociale des handicapés au Mexique, qui est dirigé par l'un des plus proches collaborateurs du chef de l'État relève de la présidence de la République.

2. **Paragraphe 40**

Remplacer la Commission des invalidités *par* le Bureau de représentation pour la promotion et l'intégration sociale des handicapés

* E/CN.5/2005/1.



3. **Alinéa c) du paragraphe 40**

Substituer au texte actuel :

c) Le Bureau de représentation pour la promotion et l'intégration sociale des handicapés de la présidence

4. **Alinéa e) du paragraphe 40**

Substituer au texte actuel :

e) L'Institut national de statistique, géographie et informatique

5. **Alinéa l) du paragraphe 59**

Remplacer Palais présidentiel *par* résidence officielle
